



**Consortium pour le monitoring des violations
des droits de l'homme pendant la période électorale
de l'année 2020 au Burundi**

Numéro 010 du 08 septembre 2020

***BULLETIN BIMENSUEL SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL DE 2020 AU
BURUNDI***

INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par le présent bulletin, l'événement électoral remarquable a été l'élection des chefs de collines, de quartiers ainsi que leurs conseillers, qui a eu lieu en date du 24 août 2020, la dernière du processus électoral.

Au cours de la période couverte par le présent bulletin, du 15 au 31 août 2020, les organisations de la société civile burundaise, membres du consortium pour le monitoring des violations des droits de l'homme pendant la période électorale ont relevé des allégations de violations, des violations et des atteintes aux droits de l'homme ainsi que des faits sécuritaires liés à l'intolérance politique.

Ces atteintes, violations et allégations de violations qui ont été enregistrées au cours de cette période font état d'au moins 1 membre du parti CNL tué, 1 membre du parti CNL enlevé et 11 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement.

Ces violations et atteintes aux droits de l'homme ont été particulièrement commises contre des membres du parti CNL, candidats aux élections collinaires tenues en date du 24 août 2020. Cent quatre-vingt-deux (182) membres des partis politiques dont 172 du parti CNL et 10 du parti CNDD-FDD ont été rayés des listes des candidats aux élections collinaires. Ces membres du parti CNDD-FDD ont été accusés de n'avoir pas été mandatés par leur parti. Les membres du parti CNL ont non seulement été rayés des listes électorales mais ont été également déstabilisés, arrêtés ou emprisonnés en vue de les empêcher de participer à ces élections.

Ce bulletin relève enfin des cas de menaces, d'intimidations et de harcèlement judiciaire contre des membres du parti CNL ainsi que des irrégularités diverses qui ont entaché les élections collinaires tenues en date du 24 août 2020.



LES GRANDS TITRES

- I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE***
- II. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES RETIRES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLI-NAIRES***
- III. DES IRREGULARITES LIEES AUX ELECTIONS COLLI-NAIRES DU 24 AOÛT 2020***
- IV. ELECTION DU NOUVEAU BUREAU DU SENAT BURUNDAIS***

Pour toute communication avec ce consortium, contacter Madame Justine Nkurunziza, présidente de la COSOME : Numéro de téléphone : +1 (613) 302-0729 E-Mail : cosome.cosome@gmail.com . Consultez aussi les sites web : www.cosome.org, www.ligue-iteka.bi, www.forscburundi.org, www.sostortureburundi.org, www.aprodhasbl.org & www.acatburundi.org

CONTENU

INTRODUCTION.....	1
CONTENU.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	2
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE	3
I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES GENS NON IDENTIFIES.....	3
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	3
I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES POLICIERS.....	3
I.4. INTOLERANCE POLITIQUE ENTRE DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES ...	5
I.5. HARCELEMENT JUDICIAIRE	7
II. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES RETIRES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES	7
III. DES IRREGULARITES LIEES AUX ELECTIONS COLLINAIRES DU 24 AOÛT 2020 ...	9
IV. ELECTION DU NOUVEAU BUREAU DU SENAT BURUNDAIS.....	10
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FNL	: Front National de Libération
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
RED	: Résistance pour un Etat de Droit
UPRONA	: Union pour le Progrès National

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES GENS NON IDENTIFIES

Un membre du parti CNL tué en commune Ntega, province Kirundo

En date du 20 août 2020, sur la colline Gisitwe, zone et commune Ntega, province Kirundo, Joseph Ryumeko, un des leaders du parti CNL sur la colline Gisitwe, est retrouvé mort, son corps poignardé et ligoté près du sentier menant chez lui à côté de la route vers les bureaux de la colline Gisitwe. Selon des sources sur place, les mobiles politiques sont à l'origine de cet assassinat car il avait été menacé de mort depuis les élections du 20 mai 2020.

- Un membre du parti CNL tué en commune Ntega, province Kirundo

- Un membre du parti CNL enlevé en commune Bugabira, province Kirundo

- Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Gitobe, province Kirundo

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 21 août 2020, sur la colline Shore, zone Shore-Bigombo, commune Bugabira, province Kirundo, Audace Sayumugabo, un des mandataires responsables du parti CNL dans la commune Bugabira, est porté disparu. Selon des sources sur place, des hommes en tenue policière et civile l'ont arrêté chez lui dans la nuit et l'ont conduit dans un lieu inconnu. Selon les mêmes sources, ses proches l'ont cherché dans tous les cachots mais en vain.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES POLICIERS

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Gitobe, province Kirundo

En date du 19 août 2020, sur la colline Ngoma, zone Baziro, commune Gitobe, province Kirundo, Cyprien Niyibampa, Sylvère Nzisabira, Anicet Kiguru et Rodrigue Minani, tous cultivateurs et membres du parti CNL, ont été arrêtés et détenus au cachot de la commune Gitobe. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées d'inciter la population à la désobéissance civile. Les mêmes sources ont précisé que ces victimes avaient été arrêtées lorsqu'elles faisaient une propagande de porte-à-porte pour l'élection de leurs candidats dont un certain Siméon Bucuti.

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Gitobe, province Kirundo

En date du 19 août 2020, dans la localité de Gahosha, zone et commune Gitobe, province Kirundo, quatre candidats pour les élections collinaires du 24 août 2020, Philippe Bizumu-

remyi, Jérémie Habonimana,

André Bugingo et Gilbert Mitano, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de Gitobe. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de tenir des réunions nocturnes visant à empêcher les réfugiés burundais vivant au Rwanda de rentrer.

- Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Gitobe, province Kirundo

- Un membre du parti CNL arrêté en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

- Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Un membre du parti CNL arrêté en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

En date du 25 août 2020, sur la colline Mukonko, zone et commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Julien Kubwimana, un des leaders du parti CNL sur cette col-

line, a été arrêté et conduit au cachot de la commune Isare. Selon des sources sur place, il a été accusé de recruter pour la rébellion du mouvement RED-Tabara qui avait attaqué la localité de Gahuni en province Rumonge en date du 23 août 2020. Les mêmes sources rappellent que la victime avait échappé à un attentat à la grenade le jour du triple scrutin du 20 mai 2020 qui avait blessé deux autres membres du parti CNL.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 25 août 2020, sur la colline Bigoma, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Melchiade Bucumi et Ézéchiél Nahimana, membres du parti CNL, démobilisés de l'ancien mouvement rebelle FNL, ont été arrêtés par la police. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés sans mandat à leurs domiciles par la police qui les a accusés de faire des recrutements et d'appartenir à un groupe armé qui avait attaqué des localités de la province de Rumonge en date du 23 août 2020. Les mêmes sources ont précisé que les individus arrêtés ont été détenus au cachot du commissariat communal de la police de Kanyosha.

I.4. INTOLERANCE POLITIQUE ENTRE DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES

Des entraînements paramilitaires en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 23 août 2020, sur le terrain de l'ECOFO Gitebe, colline Gitebe, commune Mugina, province Cibitoke, des entraînements paramilitaires d'une centaine de membres de la milice Imbonerakure en tenues militaires et policières ont été organisés en présence du commissaire

communal de police à Mugina, Léonard Ndayisenga.

Selon des sources sur place, ces entraînements étaient coordonnés par Ladislav Nijimbere, l'ancien responsable des Imbonerakure en commune Mugina et actuellement

directeur de l'ECOFO Gitebe.

Des discours d'intimidation en commune et province Kayanza

En date du 29 août 2020, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, lors de la célébration de la journée dédiée aux Imbonerakure, Ezéchiel Nibigira, Ministre des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et

de la Culture a demandé aux Imbonerakure de Kayanza d'assurer la sécurité parce que les policiers et les militaires ne peuvent pas le faire seuls et il a ajouté que les ennemis du pays sont toujours présents : « *Mbonerakure za Kayanza, haguruka mube maso. Mu kirundi barayamaze bati : agatoki kamenyereye gukomba kama gahese. Haguruka mube maso ! Erega ntidushobora kuronka umusoda n'umupolisi ku nzu ku nzu. Hari ivyo mwumvise bimwe bimwe vyavuzwe muvumva nabi. Reka tubasigurire muvumve neza ivyavuzwe : Imbonerakure musabwa ko mwama murikanuye guhera iyi saha* ».

Traduction française : « Mbonerakure de Kayanza, levez-vous et soyez vigilants. Un proverbe kirundi dit que l'on abandonne difficilement une vieille habitude. Levez-vous et soyez vigilants ! Voyez-vous, il ne peut pas y avoir de militaires ou policiers pour chaque ménage. Il y a un malentendu par rapport aux messages antérieurs ; mais je vais clarifier les choses : les Imbonerakure sont priés de veiller et de rester vigilants depuis cette heure même où je vous parle ».

Réunions d'intimidation aux candidats du parti CNDD-FDD suspectés d'être des opposants en province Karuzi

Depuis la date du 20 août 2020, sur toutes les collines de la province de Karuzi, le parti CNDD-FDD a organisé des réunions à

l'intention de tous ses membres dans le but d'intimider des candidats collinaires membres dudit parti qui se sont faits inscrire à la CECI alors qu'ils ne s'étaient pas présentés lors des élections internes

- Des candidats membres des partis de l'opposition interdits de présenter leurs programmes en commune Gasorwe, province Muyinga

- Perturbations de la campagne électorale en commune Giharo, province Rutana

de ce parti organisées au niveau de chaque colline. Selon des sources sur place, ces candidats ont été ordonnés de retirer leurs candidatures et de passer dans tous les

ménages pour annoncer qu'ils se sont retirés des élections collinaires. Par ailleurs, ils ont été intimidés qu'une fois passer outre cette obligation, ils seront considérés comme des opposants à éliminer. A titre illustratif, des candidats comme les prénommés Anicet et Dieudonné de la colline Rwingoma ainsi que le prénommé Rénovat de la colline Magamba ont dû retirer leur candidature auprès de la CECI suite à cette intimidation.

Les mêmes sources ajoutent qu'au cas où un candidat de l'opposition était élu, ils feraient tout leur possible pour le chasser afin que l'administration collinaire soit constituée des membres du CNDD-FDD à 100%.

Des candidats membres des partis de l'opposition interdits de présenter leurs programmes en commune Gasorwe, province Muyinga

En date du 21 août 2020, vers 15 heures, sur la colline Karira, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, lors de la présentation des candidats et leurs programmes pour les élections collinaires, 3 candidats sur 10 ont été refusés la parole pour présenter leurs programmes. Selon des sources sur place, en présence de l'administrateur communal Dieudonné Niyonizigiye alias Bidome qui est natif de cette colline, Youssuff Gahungu, membre de l'UPRONA, Carine Niragira et Séverin Ntirandekura, membres du parti CNL, ont été refusés de se présenter et de présenter leurs programmes. D'après les mêmes sources, ces 3 candidats ont été déclarés « non reconnus » sur cette colline par un Imbonerakure Gordien Musoni qui était le modérateur du jour, en complicité avec l'administrateur communal. Signalons que Gordien Musoni travaille comme infirmier en commune Kiremba de la province Ngozi.

Perturbations de la campagne électorale en commune Giharo, province Rutana

En date du 21 août 2020, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, au cours de la campagne électorale des candidats collinaires, Fidèle Niyongabo, Célestin Buyoya, Samuel Niyomwungere et Méthode Sindayigaya, tous membres du parti CNDD-FDD, ainsi

que Ferdinand Nyawuma, membre du parti CNL, ont été ordonnés de suspendre la campagne électorale sur la sous-colline Mabuye par Alexis Niragira, membre du parti CNDD-FDD et directeur du lycée communal Butezi. Selon des sources sur place, ils ont essayé de résister mais les participants ont eu peur et ont pris fuite dès qu'il a

commencé à prendre des photos à l'aide de son téléphone portable. Ces quatre candidats membres du parti CNDD-FDD, accusés de n'avoir pas été mandatés par le parti, ont été ordonnés de retirer leurs candidatures à la CECI, mais ils ont refusé.

1.5. HARCELEMENT JUDICIAIRE

En date du 17 août 2020, Ismaïl Niyonzi-
ma, Smith Arafat Uwimanikunda, Jérôme
Mpfayokurera, Gilbert Ndinzemenshi,

- HARCELEMENT JUDICIAIRE

- Des candidats col-
linaires membres
des partis de l'oppo-
sition rayés des
listes en commune
et province Gitega

Égide Bizimana
et Emmanuel
Singirankabo,
tous membres
du parti CNL, ont
comparu devant
la Cour d'appel
de Gitega dans
un procès qui
s'est déroulé à la

prison centrale de Gitega.

Selon le ministère public, les 6 membres
sont accusés de semer la confusion
concernant les cartes d'électeurs. Dans le
réquisitoire, le ministère public a requis
une peine de 6 mois de prison ainsi que le
paiement d'une amende de 400.000 Fbu
chacun.

Rappelons que ces 6 membres du parti
CNL avaient été arrêtés en date du 4 mai
2020 au quartier Yoba de la ville de Gitega
par des Imbonerakure en pleine
campagne électorale.

II. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES RETIRES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES

Des candidats collinaires membres des partis de l'opposition rayés des listes en commune et province Gitega

En date du 19 août 2020, Jean Marie
Ndayisenga et le prénommé Révérien,
membres du parti CNL et candidats au
quartier Mushasha ainsi que Gaston Ga-
hungu, membre du parti FRODEBU et can-
didat sur la colline Songa de la commune

Gitega, ont été retirés des listes des candi-
dats aux élections collinaires par la CECI
Gitega, en complicité avec les responsables
collinaires du parti CNDD-FDD.

L'on constate que le parti au pouvoir CNDD-
FDD s'immisce dans la présentation des
candidatures aux élections des conseillers
collinaires en violation du code électoral en
vigueur. En effet, selon l'article 170 de la loi

organique numéro 1/11 du 20 mai 2019 portant modification de la loi numéro 1/20 du 3 juin 2014 portant code électoral, « *Les conseillers de colline ou de quartier ne sont pas élus sur base des listes des partis politiques. Tous les candidats se présentent à titre indépendant* ».

Des candidats collinaires membres des partis de l'opposition rayés des listes en commune et province Makamba

En province Makamba, dans la commune Kayogoro, 170 candidats membres du parti

- Des candidats collinaires membres des partis de l'opposition rayés des listes en commune et province Makamba

- Des candidats collinaires membres du parti CNDD-FDD rayés des listes électorales

CNL ont été rayés des listes électorales par la CECI Kayogoro sans fournir aucune explication.

Des candidats collinaires membres du parti CNDD-FDD rayés des listes électorales

L'article 170 du code électoral du 20 mai 2019 stipule clairement que les conseillers de colline ou de quartier ne sont pas élus

sur base des listes des partis politiques et qu'ils se présentent à titre indépendant.

Néanmoins, le parti CNDD-FDD a violé cette disposition en rayant des listes électorales des candidats issus de ce parti qui s'étaient présentés à titre indépendant sans avoir été mandatés par leur parti.

A titre d'illustration, en province Rumonge, des candidats membres du parti au pouvoir se sont vu retirer de la liste des candidats collinaires dans le but de favoriser l'élection des candidats choisis par le parti CNDD-FDD.

Ainsi, dans la ville de Rumonge, il s'agit de Félicité Nasangwe, Odette Uwamahoro et Jacqueline, candidates sur la colline Kanyenkoko.

En commune Burambi, Thaddée Ntihebuwayo et Balthazar Ndikumana, candidats de la colline Busaga tandis qu'Alexandre Ntezukobagira, candidat de la colline Rutwenzi, ont été rayés de la liste électorale.

Il en est de même en province Bururi où dans la commune Songa, Sylvain Sindayihebura et Anaclet Nizigiyimana, candidats de la colline Jenda, Egide Hatungimana de la colline Ndago ainsi que Hermès Ndayiragije, candidat de la colline Taba, se sont vus rayés des listes électorales pour les élections collinaires du 24 août 2020.

III. DES IRREGULARITES LIEES AUX ELECTIONS COLLINAIRES DU 24 AOÛT 2020

Au jour du scrutin collinaire le 24 août 2020, des irrégularités électorales ont été constatées. Celles-ci ont été particulièrement observées dans les provinces de Bubanza, Muyinga et Bujumbura Marie.

En province Bubanza

En date du 24 août 2020, à la 2^{ème} transversale, au bureau de vote de Kagwema, en commune Gihanga, province Bubanza, trois personnes dont Saint Jérôme Nsen-giyumva, agent de la CECI Gihanga, ont été attrapées en flagrant délit de bourrage d'urnes par des votants au moment où elles étaient en train d'insérer dans l'urne plusieurs bulletins de vote contenant le nom de Jean Bosco Bucumi, candidat au poste du conseiller collinaire sur la colline Gihungwe. Les mêmes sources ont précisé que ces personnes ont été conduites au cachot du poste de police de la commune Gihanga.

En province Muyinga

En date du 24 août 2020, aux centres de vote des collines Migunga, Karira et Kizi, commune Gasorwe, province Muyinga, des irrégularités liées aux élections collinaires ont été observées.

En effet, au centre de vote de la colline Migunga, vers 13 heures, Jean Marie Barekebavuge, représentant communal des Imbonerakure, s'est introduit dans l'isoloir et a empêché Emmanuel Misago de voter après avoir déchiré son bulletin de vote en

l'accusant de lui avoir refusé de lui montrer celui qu'il a voté.

Au même centre de vote, vers midi, le prénommé Thierry, président dudit bureau et membre de la milice Imbonerakure, s'est battu avec un votant nommé Sindyakarika après qu'il ait écrit un nom différent de celui qu'il lui avait recommandé d'écrire.

Au centre de vote de la colline Karira, Gordien Musoni, membre de la milice Imbonerakure, a refusé la validation des voix parce que le candidat qui avait été élu n'était pas de son camp. Il a fallu l'intervention du commissaire communal de police qui a ordonné la validation du candidat élu.

Au centre de vote de la colline Kizi, les activités des élections des conseillers collinaires ont été suspendues pendant une heure par François Mpitabavuma alias Shirira, un Imbonerakure et ancien parlementaire.

Selon des sources sur place, l'origine de cette suspension était le vote massif des candidats issus des partis politiques d'opposition. Cependant, l'intéressé a justifié son action par une volonté de corriger les irrégularités. Cette activité a repris grâce à l'intervention de l'administra-

teur communal, du commissaire communal de police et des membres de la CECI.

En Mairie de Bujumbura,

En commune Ntahangwa zone Cibitoke, au bureau de vote du lycée municipal Cibitoke et au lycée Don de Dieu, des membres du parti CNDD-FDD sont venus voter en uniformes du parti et donnaient des

instructions aux votants en leur indiquant les noms des personnes à voter.

En commune Muha, zone Kanyosha, au bureau de vote du Lycée Municipal Kanyosha, des votants qui se sont présentés ont constaté que leur bureau de vote avait été délocalisé dans d'autres bureaux de la zone.

IV. ELECTION DU NOUVEAU BUREAU DU SENAT BURUNDAIS



En date du 25 août 2020, le Senat a procédé à l'élection de son bureau. Tous les trois membres du bureau qui ont été élus sont membres du parti au pouvoir, le parti CNDD-FDD qui, par ailleurs, occupe la majorité des

sièges au Sénat. En effet, sur 39 sénateurs, le parti CNDD-FDD a 34, le parti UPRONA 1, le parti CNL 1 et trois de l'ethnie Twa. Le nouveau président du Senat c'est Emmanuel Sinzohagera, membre du parti CNDD-FDD élu dans la circonscription de la province Bujumbura. La première vice-présidente du sénat c'est madame Spès-Caritas Njebarikanyu du parti CNDD-FDD élue en province Gitega, qui occupe la même place depuis 2015. Le deuxième vice-président c'est Cyriaque Nshimirimana, élu dans la circonscription de Ruyigi membre du parti CNDD-FDD.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les organisations de la société civile burundaise membres du consortium pour le monitoring des violations des droits de l'homme pendant la période électorale déplorent l'intolérance politique marquée par des tueries, des enlèvements et des arrestations arbitraires.

Ces organisations regrettent en outre les irrégularités ayant entaché les élections collinaires où des candidats particulièrement ceux du parti CNL ont été rayés des listes électorales, intimidés, arrêtés ou emprisonnés.



Compte tenu de ce qui précède, les organisations de la société civile burundaise membres du consortium recommandent :

Au pouvoir judiciaire burundais:

- ♦ de faire preuve d'indépendance et d'impartialité dans l'exercice de ses fonctions en général et dans l'examen des procès politiques en particulier ;
- ♦ de libérer tous les détenus d'opinion et garantir la justice à tous les citoyens sans distinction.

Au Gouvernement du Burundi :

- ♦ de jouer pleinement son rôle de protéger la population sans distinction ;
- ♦ de traduire en justice tous les auteurs des violations des droits de l'homme observées.

Aux membres des partis politiques:

- ♦ de faire preuve de retenue et de tolérance politique pour rassurer une période post-électorale paisible.

Aux jeunes des partis politiques:

- ♦ d'éviter toute sorte de manipulation et de s'abstenir de comportements violents.

A la population :

- ♦ de rester sereine et solidaire et de ne pas céder aux sollicitations divisionnistes.

Aux Partenaires du Burundi :

- ♦ de garder un œil sur le Burundi dans cette période critique.

Pour toute communication avec ce consortium, contacter Madame Justine Nkurunziza, présidente de la COSOME : Numéro de téléphone : +1 (613) 302-0729 E-Mail : cosome.cosome@gmail.com .

Consultez aussi les sites web : www.cosome.org, www.ligue-iteka.bi , www.forschburundi.org , www.sostortureburundi.org, www.aprodhasbl.org & www.acatburundi.org